



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-104414>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 24-104414

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Alès Agglomération - Régie Eau

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006691800273

Ville : Alès

Code postal : 30100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_y5A0Gt14qR

Identifiant interne de la consultation : AA/REAAL/NET-RESV

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cortijo

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 01/10/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur public : Alès

Agglomération - Régie Eau (REAAAL)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Nettoyage et désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable pour la REAAAL - Alès Agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 90913000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Cette nouvelle procédure est initiée suite au classement sans suite du marché publié précédemment pour des raisons spécifiques ne résultant pas de l'infructuosité de la procédure. La consultation concerne le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable pour la REAAAL. L'acheteur public est entité adjudicatrice conformément à l'article L1212-1 du CCP. Le marché est alloti, chaque lot est un accord-cadre à bon de commande attribué à un seul opérateur économique : - Lot 1: montant mini. annuel de 1 000 euros HT / montant maxi. annuel de 83 000 euros HT - Lot 2: montant mini. annuel de 1 000 euros HT / montant maxi. annuel de 60 000 euros HT. Les bons de commande seront attribués selon les modalités définies au CCAP. Chaque accord-cadre est conclu pour 12 mois à compter de la notification, reconductible 2 fois de manière tacite sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans. Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Modalités de présentation des offres fixées dans le règlement de la consultation. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Financement marché : fonds propres Alès Agglomération-REAAAL. Paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points) et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire Alès Agglomération

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Il s'agit de réaliser le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable sur le secteur SUD du Territoire Alès Agglomération.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 90913000

Lieu d'exécution du lot : LOT 1 - Secteur Sud

- **Description du lot :** Il s'agit de réaliser le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable sur le secteur NORD du Territoire Alès Agglomération.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 90913000

Lieu d'exécution du lot : LOT 2 - Secteur Nord

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
- introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. A partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L. 551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994). Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES CEDEX 09 Tél : 04.66.27.37.00 Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr Instance/organe chargé(e) des procédures de recours/médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2024